Projet de protocole d'accord entre

le Ministère de la Famille et des Organisations Féminines

et

le Ministère de la Coopération Internationale, des Transports Aériens, des Infrastructures et de l'Energie

Contexte et justification

A la faveur d'une démarche de plus en plus inclusive, l'Etat du Sénégal met en place, depuis le milieu des années 1990, des politiques, stratégies et programmes intégrés avec comme objectif fondamental une lutte plus efficiente contre la pauvreté et la recherche de l'émergence économique. Les années 2000, notamment à partir de 2003, sont ainsi marquées par la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I, 2003-2005) réactualisé en 2006 pour couvrir la période 2006-2010 (DSRP-II). En l'occurrence, le sociale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, dans le contexte général de poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La vision à long terme du Sénégal est déclinée en trois axes d'intervention que sont : (i) la Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie ; (ii) l'accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable et (iii) le renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains.

La mise en œuvre des objectifs du Document de Politique Economique et Sociale (DPES), passe nécessairement par une énergétique viable et pérenne.

En effet le sous-secteur de l'énergie joue un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cependant, le faible taux d'accès aux services énergétiques modernes constitue un facteur limitant le développement économique et social (problèmes sociaux, baisse de la productivité, augmentation du chômage, etc.).

Pour y faire face, le sous-secteur de l'énergie poursuit les objectifs stratégiques suivants: (i) favoriser l'accès aux services énergétiques par une augmentation de capacités de production électrique et une accélération de l'électrification rurale ; (ii) promouvoir la maîtrise et l'économie d'énergie à travers entre autres l'assainissement des polices de l'Etat, la création d'unités locales de fabrication, la diffusion de chauffe-eau solaires, et la promotion des équipements économes d'énergie et de substitution ; (iii) améliorer le cadre de pilotage du sous-secteur par la poursuite de la réforme institutionnelle de la SENELEC et un renforcement du système d'information énergétique.

Ces objectifs stratégiques ont fait naître le plan « TAKKAL » qui est un programme d'urgence visant à sortir définitivement le pays de la crise énergétique.

Ce programme mobilisera 653 milliards de F CFA sur la période 2011-2014 avec différents partenaires qui se sont déjà engagés (Agence Française de Développement, Banque mondiale, Banque Islamique de Développement, la Banque Ouest-Africaine de Développement...

Un mécanisme de financement a été mis en place à travers un Fonds de Soutien à l'Energie (FSE) alimenté à partir d'un prélèvement sur les importations, une taxe parafiscale sur les hydrocarbures de 15 F CFA par litre d'essence, une taxe sur le chiffre d'affaires des opérateurs télécoms...

Le plan prévoit d'inciter les ménages à réduire de 20% leur consommation. Ce qui permettra une économie de 55 milliards de FCFA et la SENELEC va économiser 4,5 milliards de FCFA

annuellement. Cet argent sera injecté dans l'accélération du micro-crédit et dans d'autres secteurs de l'économie pour renforcer l'autonomisation des femmes.

A ce titre, les femmes se sont engagées dans l'économie d'énergie à travers un plan dénommé « Grande Offensive des Femmes pour l'Economie d'Energie (GOFEEN) qui sera mise en œuvre avec des activités de sensibilisation/communication contre le gaspillage dans les foyers et l'utilisation des lampes à basse consommation (LBC).

Compte tenu de l'importance de l'économie d'énergie et le rôle des femmes dans le développement économique et social de notre pays, il a été décidé, d'accord partie, entre le Ministère de la Famille et des Organisations Féminines et le Ministère des Infrastructures, de la Coopération Internationale, des Transports Aériens, des Infrastructures et de l'Energie, de nouer un partenariat pour une bonne campagne de sensibilisation et de communication.

Pour ces motifs, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Entre:

D'une part le Ministère de la Famille et des Organisations Féminines, représenté par le Ministre d'Etat Mme Aida Mbodj ;

Et:

D'autre part le Ministère des Infrastructures, de la Coopération Internationale, des Transports Aériens, des Infrastructures et de l'Energie représenté par le Ministre d'Etat Karim Wade;

Article 1 : objet

Le présent protocole a pour objet faire participer les femmes à l'opération de distribution des Lampes à Basse Consommation (LBC) et à la sensibilisation des populations pour une bonne économie d'énergie.

Article 2 : Domaines d'actions

- sensibilisation et information (produit attendu : plan de communication élaboré)
- mécanismes d'accès aux lampes LBC
- mécanismes de mobilisation des ressources financières
- mécanismes de transferts sociaux auprès des populations à la base

Article 3 : Engagement des parties pour la réalisation des objectifs ci-dessus, les parties s'engagent :

Aliéna 1 : engagement du Ministère de la Famille et des Organisations Féminines

Aliéna 2 : engagement du Ministère des Infrastructures, de la Coopération Internationale, des Transports Aériens, des Infrastructures et de l'Energie

Article 4 : Modalité de mise en œuvre

Article 5 : Durée du protocole

Article 6 : Modalités de Financent

Article 7 : Moyens de contrôle